



Lamarche, le 02 juin 2020

Chers citoyens et citoyennes,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous donne par les présentes les faits saillants du rapport financier 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

Le rapport financier au 31 décembre 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement de la Municipalité ont été de 1 271 561.\$. Les dépenses de fonctionnement, pour la même période, ont été de 1 276 834.\$ moins les éléments de conciliation fiscale de 15 957.\$. Il y a donc un surplus de 10 684.\$ pour l'administration municipale. Considérant qu'au 31 décembre 2018 le surplus accumulé était de 25 421.\$, le surplus accumulé est passé à 36 105 \$ le 31 décembre 2019. De ce montant, il faut cependant déduire 11 500.\$ comme réserve pour des appareils respiratoires.

Le rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Dans le cadre de la vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la municipalité de Lamarche.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur dans le rapport de l'auditeur indépendant est d'avis que : « les états financiers consolidés donnent dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Lamarche au 31 décembre 2019 ».

Concitoyennement vôtre,
Lise Garon, mairesse